

Quel rapport entre prostituée et femme de ménage ?

Il semble qu'une nouvelle tendance militante(1) et dans la recherche scientifique(2) consiste à s'intéresser (de nouveau ?) aux comparaisons et aux rapports entre travail ménager et travail sexuel. Cette comparaison peut adopter à notre sens deux perspectives opposées.

La comparaison et les liens entre travail domestique de nettoyage, salarié ou non, et travail sexuel peut apparaître dans un premier temps surprenante, mais elle possède en réalité une certaine récurrence et des ramifications diverses dans l'histoire de la pensée féministe.

De la théorisation libertaire à la théorisation féministe radicale matérialiste

Il est possible de voir dans l'homologie entre mariage et prostitution un premier jalon de cette comparaison. Dès le XIXe siècle, ce que l'on pourrait qualifier déjà de femmes féministes et d'hommes pro-féministes soulignent le fait que le mariage, en tant que contrainte sociale, avec ses implications économiques en termes de patrimoine, peut être comparé à la prostitution (3). Cette comparaison est en particulier courante dans les écrits des auteurs libertaires de la première moitié en XXe siècle. Elle les conduit à prôner l'abolition du mariage, celui-ci étant assimilé à une forme de prostitution. La femme (mariée ou prostituée) contracte avec un homme, pour un rapport sexuel, tout comme l'ouvrier contracte avec son patron. Dans les deux cas, il s'agit d'un échange économique d'exploitation (4).

Cette comparaison libertaire entre mariage et prostitution est reprise dans les années 1970 par les féministes radicales matérialistes. On trouve en particulier dans les travaux des anthropologues féministes matérialistes des analyses qui tentent de montrer qu'il existe, d'une part, une contrainte sociale à l'hétéro-sexualité qui se traduit en particulier dans le mariage et, d'autre part, un continuum économique-sexuel entre mariage et prostitution. Cette théorisation de l'exploitation à la fois économique et sexuelle de la femme, qui serait à l'origine du mariage en tant qu'institution sociale, Colette Guillaumin l'appelle "sexage"(5). La théorisation d'un continuum entre les deux formes d'échange qui masque un rapport d'expropriation est effectuée pour sa part par Paola Tabet (6).

Les ramifications empiriques actuelles de la comparaison

Cette comparaison et l'analyse des liens entre travail domestique et prostitution trouvent actuellement de nouvelles ramifications heuristiques dans la recherche en sciences sociales. L'enjeu actuel de ces travaux consiste à montrer que l'exploitation économique-sexuelle des femmes ne se limite pas à la sphère domestique, mais est présente sous des formes homologues dans l'économie capitaliste. Cette tendance marque le passage d'une analyse féministe matérialiste radicale, qui se centrait sur le mode de production domestique, à une analyse intersectionnelle, qui analyse l'interdépendance des systèmes de classe, de race et de sexe.

Il est possible de penser par exemple aux travaux de Jules Falquet (7) sur les femmes

migrantes, qui montrent comment celles-ci sont aujourd'hui contraintes au rôle de femmes de service: employées à domicile ou par des entreprises de nettoyage comme femmes de ménage, contraintes à la prostitution dans des réseaux internationaux de proxénétisme....

Il y a donc un continuum entre l'échange économique-sexuel dans le mode de production domestique, qui se caractérise par du travail gratuit, et l'échange capitaliste marchand. L'imbrication des systèmes apparaît alors par le fait que des femmes migrantes des classes populaires peuvent être substituées à des femmes issues de la bourgeoisie ou des classes moyennes supérieures pour effectuer non plus gratuitement, mais sous condition d'une rétribution monétaire, du travail domestique de nettoyage ou de soin des enfants.

Le continuum de l'échange économique-sexuel dans le mode de production domestique et dans le mode de production capitaliste apparaît également dans ces analyses de la manière suivante. Dans le mariage (8), en tant que contrat, il existe un échange non directement monétaire de différents services de *care* : activités sexuelles, ménage, soin des enfants... Dans le mode de production capitaliste, avec les infirmières, qui assurent par exemple aux Pays-Bas des services d'aide sexuelle pour les personnes handicapées, on pourrait noter la même continuité entre ces différentes tâches.

Deux grilles d'analyse opposées d'une telle comparaison

Il nous semble qu'il est possible d'adopter deux grilles d'analyse diamétralement opposées dans une telle comparaison.

Une première grille d'analyse est celle que nous qualifierions de libérale. Elle consiste à analyser la prostitution (mais également le mariage) comme un contrat dans lesquels deux partenaires libres et égaux échangent leur consentement. Dans la prostitution, la femme prostituée (ou l'homme homosexuel prostitué (9)) sont des petits entrepreneurs qui vendent un service. De même, la femme de ménage indépendante (c'est-à-dire qui ne travaille pas pour une société de nettoyage, mais qui est employée à domicile au noir ou par le biais de chèques emploi service) serait une petite entrepreneuse qui vend librement des heures de ménage à des femmes des classes moyennes supérieures ou de la bourgeoisie.

A l'opposé, une autre grille d'analyse, que l'on peut appeler matérialiste, consiste à considérer que le rapport entre une femme de ménage "indépendante" et son employeuse est celui de travailleuse à patronne et qu'il s'agit d'un rapport d'exploitation économique. Dans une telle conception, elle ne vend pas un service - c'est à dire un produit fini-, mais elle vend sa force de travail - c'est-à-dire un temps de force vitale dont l'employeur à intérêt à tirer le maximum pendant le temps où il la loue (10). Par conséquent, si on continue de manière conséquente une telle homologie entre prostitution et travail de nettoyage, si les femmes de ménage n'ont pas des clientes, mais des patronnes, alors les "clients" des prostituées ne sont pas des clients mais des patrons. Il y a donc, si l'on suit une telle homologie, un rapport d'exploitation économique entre la prostituée et son "client".

Si maintenant, il s'agit d'effectuer une comparaison sur le terrain syndical: les femmes de ménage indépendantes qui se syndiqueraient dans le secteur du nettoyage peuvent désirer lutter pour une amélioration de leur convention collective ou contre le recours au travail au noir. La logique voudrait qu'elles organisent dans ce cas des grèves contre leurs patronnes. En ce qui concerne la stratégie qui consiste à revendiquer auprès de l'Etat une amélioration de la législation, il ne s'agit pas de la stratégie habituellement employée par les syndicats de travailleurs, mais par les corporations de métier. Les buralistes par exemple ont des syndicats de métier qui effectivement font du lobbyisme auprès de l'Etat pour faire reconnaître les intérêts de leur corporation de petits patrons.

Il y a notre avis une confusion entre deux logiques dans les propos du Strass (Syndicat du travail sexuel) et des Tumultueuses. Un syndicat de travailleurs lutte contre l'exploitation pratiquée par un patron, à la différence d'un syndicat de petits entrepreneurs, qui fait du lobbyisme auprès de l'Etat. Que le Strass ou les Tumultueuses aient une analyse libérale de la société, c'est une grille en soi, avec laquelle on peut ou non être d'accord. Ce qui apparaît plus étonnant, c'est de vouloir masquer cette analyse sous des atours marxistes et vouloir y convertir des militants d'extrême gauche.

En ce qui concerne les revendications que l'on peut avoir pour améliorer les conditions de vie immédiates des prostitué(e)s, il me semble qu'il existe deux logiques opposées. La logique libérale consiste à vouloir faire reconnaître juridiquement la prostitution comme un métier auquel seraient attachés des droits, comme par exemple pour la corporation des médecins ou celle des buralistes.

La position féministe matérialiste consiste à revendiquer des droits pour les personnes. Si les féministes matérialistes revendiquent l'abolition du mariage et de la prostitution, c'est qu'elles ne revendiquent pas des droits attachés au couple ou à un métier, mais aux individus. Les revendications immédiates pour défendre les droits des prostitué(e)s doivent donc selon cette logique être des droits pour des individus, et non la lutte pour la reconnaissance d'un métier.

Irène Pereira
militante syndicaliste,
membre de l'Union syndicale Solidaires

(1) "Si des femmes de ménage indépendantes s'organisaient pour défendre leurs conditions de travail, les accuseriez-vous d'avoir des revendications « capitalo-libérales » ? Refuseriez vous aussi de les soutenir sous prétexte qu'elles se font exploiter de manière honteuse et peuvent être considérées comme un symbole de l'asservissement des femmes ?" (Les Tumultueuses, "Réponse des Tumultueuses au dossier prostituées de l'AL, 11 octobre 2010, disponible sur: <http://www.tumultueuses.com/Reponse-des-TumulTueuses-au>).

Cette réponse fait suite à une série d'échanges, dans l'ordre chronologique:

- le dossier sur la prostitution paru dans le numéro de l'été 2010 d'Alternative libertaire:

<http://www.alternativelibertaire.org/spip.php?rubrique196>

- la réponse du Strass datée du 24 août 2010 :

<http://site.strass-syndicat.org/tag/alternative-libertaire/>

- la réponse d'Alternative libertaire au Strass datée du 15 septembre 2010:

<http://www.alternativelibertaire.org/spip.php?article3712>

(2) L'équipe de recherche du GMT (Genre, mobilité, travail) propose une séance de séminaire le 15 novembre 2010, intitulée: "Corps et sexualité au travail - Travail salarié à domicile et travail sexuel : quelles frontières ?", disponible sur: <http://www.univ-paris8.fr/RING/spip.php?article1135>

- (3) M. Vernet, *L'amour libre* (1907) . Disponible sur: <http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=121&auteurid=122>
- (4) M. Acharya, "Les éléments de la prostitution dans le mariage", *L'en dehors*, n°202-203, 15 mars 1931, disponible sur: <http://tresors.oubliés.pagesperso-orange.fr/EnDehors/Acharya-ProstitutionMariage.htm>
- (5) M.-B. Tahon, *Sociologie des rapports de sexe*, Ottawa, Presses universitaires de Rennes/ Presses universitaires d'Ottawa, 2003. p.38
- (6) P. Tabet, "La grande arnaque- l'appropriation de la sexualité des femmes", *Actuel Marx*, n°30, 2001; P. Tabet, *La grande arnaque - Sexualité des femmes et échange économique-sexuel-*, Paris, L'harmattan, 2004.
- (7) J. Falquet, "Hommes en armes et femmes "de service" : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail". *Cahiers du Genre, Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud*, 2006, n° 40, pp 15-38. J. Falquet, *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*. Paris, La Dispute, 2008
- (8) Il pourrait être possible de se demander si l'analyse libertaire et féministe matérialiste du mariage comme un échange économique-sexuel contraint reste encore opérante dans les sociétés occidentales. En effet, le mariage n'implique plus dans notre droit une inégalité juridique entre les époux. Néanmoins, une telle conclusion nous semblerait faire fi de l'interaction entre le mode de production domestique et le mode de production capitaliste. En effet, les femmes sur le marché du travail gagnent en moyenne 25% de salaire de moins que les hommes. Elles occupent bien plus souvent des temps partiels afin de pouvoir s'occuper des enfants. Il est ainsi possible de conclure que si les femmes dans nos sociétés semblent bien plus souvent demandeuses du mariage que les hommes, cela est la conséquence d'une telle inégalité sociale. En effet, les femmes peuvent voir, dans la prestation compensatoire, un mécanisme de protection qui leur permettra d'obtenir une compensation économique pour le travail gratuit qu'elles ont effectué alors qu'elles étaient mariées et qui a en général grevé leur carrière professionnelle par rapport à celle de leur conjoint.
- (9) C'est-à-dire traité comme du féminin, car l'homosexualité masculine est bien souvent assimilée, nous semble-t-il, à une dévirilisation, à une féminisation. Cela est, nous semble-t-il, encore plus vrai, pour la prostitution masculine.
- (10) Sur la manière dont il est possible de caractériser les emplois de service comme du travail productif où s'exerce une expropriation de plus-value, voir: J. Gouverneur, « Une conception purement sociale de la valeur et du travail productif », Texte provisoire de 2006, disponible sur : <http://hussonet.free.fr/jgproduc.pdf>